

INITIATIVES EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ

Les crédits carbone de haute qualité ont le potentiel de renforcer considérablement l'action climatique et de combler le fossé entre les engagements existants et la décarbonisation indispensable de l'économie mondiale. À l'inverse, l'efficacité de l'action climatique est compromise si les crédits carbone présentent une faible intégrité environnementale et sociale.

Il est essentiel de fournir des conseils fiables et pratiques pour aider les acheteurs à s'orienter dans un marché volontaire du carbone (MVC) de plus en plus complexe. Ces conseils permettront aux acheteurs de faire la distinction entre les crédits de haute qualité et ceux de faible qualité.

Il existe différents outils et initiatives permettant d'évaluer les crédits carbone. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales évolutions en matière d'initiatives d'intégrité des crédits carbone que les gouvernements, les entreprises et les acteurs du marché carbone peuvent mettre en œuvre pour atténuer les risques de réputation et les risques réglementaires.

L'initiative pour la qualité des crédits carbone ([CCQI](#))

L'Initiative pour la qualité des crédits carbone (CCQI) est pilotée par trois organisations à but non lucratif : l'Environmental Defense Fund, le World Wildlife Fund (WWF-US) et l'Oeko-Institut. Elle propose un outil de notation en ligne permettant d'évaluer différents types de crédits carbone. La méthodologie qui sous-tend cet [outil gratuit et interactif](#) repose sur sept objectifs de qualité, notamment la détermination rigoureuse des émissions de GES, la prévention du Double comptage, la prise en compte de la non-permanence, la facilitation de la transition vers la neutralité carbone, les dispositions et processus institutionnels, les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que l'ambition du pays hôte.

Les crédits carbone sont notés sur une échelle allant de un (note la plus basse) à cinq (note la plus élevée), ce qui permet aux acheteurs et aux vendeurs de crédits carbone d'évaluer l'intégrité globale des crédits qu'ils achètent ou vendent.



L'outil de notation interactif du CCQI permet d'évaluer si un type particulier de crédit carbone est susceptible d'être de haute qualité. Pour utiliser l'outil, commencez par sélectionner l'option pertinente dans le champ « Type de projet d'atténuation ». Remplissez ensuite les champs restants, qui servent à générer des notes basées sur la méthodologie du projet. Pour chaque objectif de qualité, vous pouvez consulter des informations plus détaillées en cliquant sur la fiche de notation correspondante, ce qui vous permet de mieux comprendre les performances du crédit par rapport à chaque critère. En 2024, l'outil a été étendu pour évaluer également les crédits liés aux solutions fondées sur la nature (NBS), y compris les projets de Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+), d'afforestation et de reboisement, sur la base de nouveaux critères qui évaluent l'impact sur la biodiversité et la conformité avec les politiques climatiques locales.

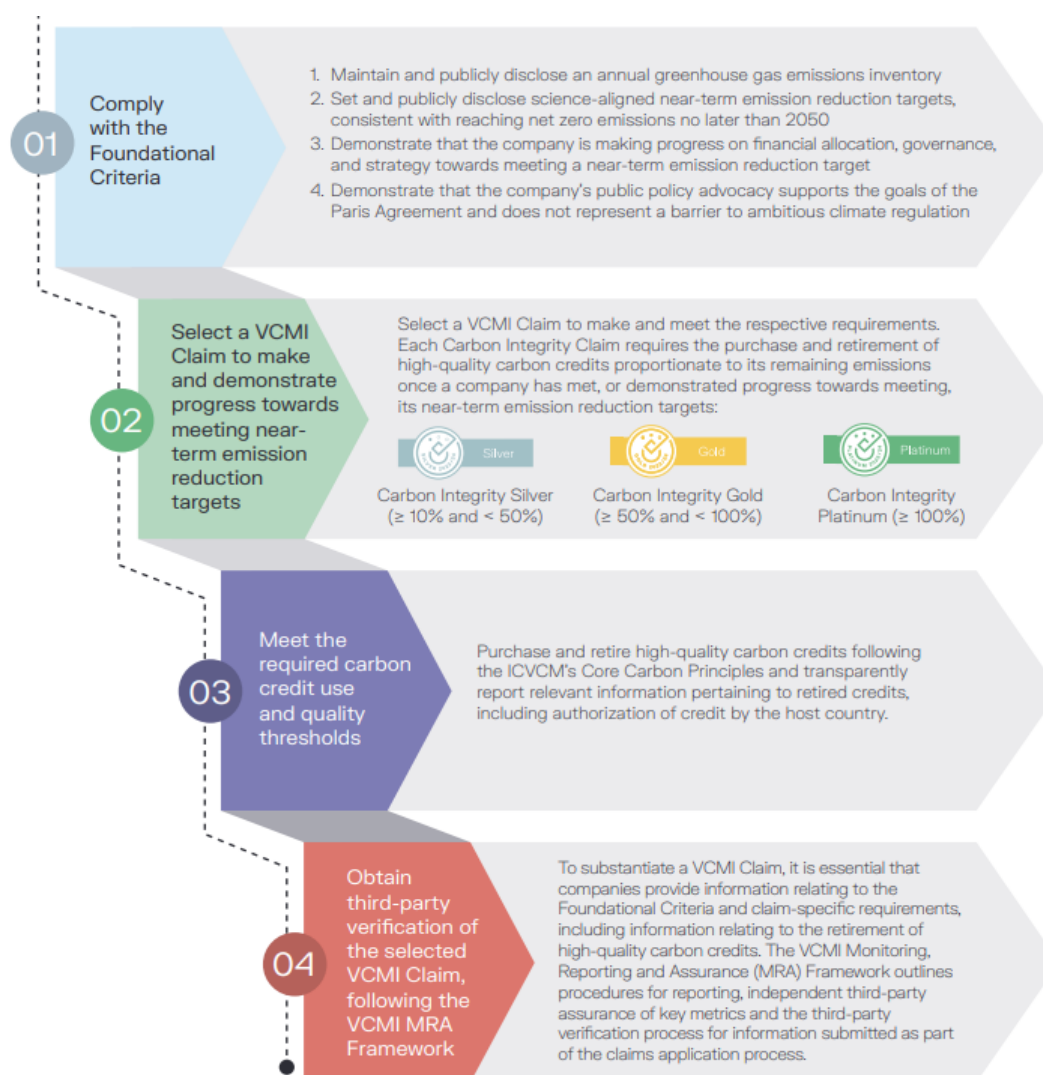
Vous pouvez également accéder à une série de [fiches d'information](#) sur différents types d'activités sur leur site web.

L'Initiative pour l'intégrité des marchés volontaires du carbone ([VCMI](#))

La VCMI est une organisation internationale à but non lucratif. En avril 2025, l'organisation a mis à jour son [code de bonnes pratiques \(Claims Code of Practice\)](#) sur la manière dont les entreprises peuvent utiliser volontairement les crédits carbone dans le cadre de trajectoires de décarbonisation crédibles et alignées sur la science visant la neutralité carbone. Il vise à renforcer la confiance dans la manière dont les entreprises s'engagent sur les marchés volontaires du carbone (VCM) et les aide à formuler des déclarations climatiques crédibles. Du côté de l'offre, la [boîte à outils « VCM Access Strategy Toolkit »](#) fournit des conseils aux pays pour qu'ils s'engagent dans des MVC hautement intègres, afin de soutenir leurs objectifs climatiques nationaux et leur prospérité économique.

Comme l'illustre la figure 1, le VCMI distingue différents niveaux de certification pour les entreprises en fonction du pourcentage de crédits carbone qu'elles ont l'intention d'acheter et de retirer : Argent, Or ou Platine. Les lignes directrices récemment publiées sont conçues pour aider les entreprises à communiquer plus clairement et plus efficacement sur la réalisation de leurs déclarations d'intégrité carbone.

Figure 1 : Déclarations d'intégrité carbone de la VCMI associées à l'utilisation crédible des crédits carbone



Source: Adapté de [VCMI \(2025\)](#)

Le Conseil d'intégrité du Marché volontaire du carbone ([ICVCM](#))

L'ICVCM cherche à créer une référence pour améliorer la qualité des crédits carbone. Il vise à établir et à faire respecter des normes mondiales et, ce faisant, à favoriser des crédits carbone de haute qualité qui orientent les financements vers des réductions et des absorptions réelles et additionnelles de Gaz à effet de serre.

Grâce à une collaboration avec les parties prenantes de l'ensemble du marché, le Conseil d'intégrité a élaboré 10 **Core Carbon Principles (se réfère généralement aux principes élaborés par l'initiative ICVCM)**. Ces principes servent de lignes directrices fondamentales pour des crédits carbone de haute intégrité, comme le montre la figure 2.

Figure 2 : Les 10 Core Carbon Principles de l'ICVCM



Source : [ICVCM \(2023\)](#)

[Le cadre d'évaluation](#) des Core Carbon Principles de l'Integrity Council définit les critères détaillés qui seront utilisés pour déterminer si les programmes de crédits carbone et les catégories de crédits carbone sont conformes aux [Core Carbon Principles \(CCP\)](#). Les programmes de crédits carbone jugés conformes aux Core Carbon Principles pourront utiliser le **label Core Carbon Principles** sur les crédits carbone issus des catégories approuvées. Début 2024, l'ICVCM a commencé à évaluer les programmes de crédits carbone et les catégories de crédits carbone (c'est-à-dire les méthodologies) afin de vérifier leur conformité au cadre d'évaluation des Core Carbon Principles. Cette évaluation porte à la fois sur l'éligibilité des programmes et sur les catégories/méthodologies.

Les programmes peuvent demander à être évalués en soumettant des preuves de leur conformité aux Core Carbon Principles (se réfère généralement aux principes élaborés par l'initiative ICVCM). La page « [État d'avancement de l'évaluation](#) » répertorie les programmes de crédits carbone et les méthodologies qui ont reçu le cachet d'approbation de l'ICVCM. En février 2026, 38 méthodologies au total avaient obtenu l'approbation CCP.

Évaluations en cours 2025-2026

- Décembre 2025–février 2026: l'ICVCM a continué d'approuver des catégories supplémentaires de méthodologies telles que la reforestation, l'amélioration de la gestion forestière et les méthodologies de réduction du méthane issu de la riziculture pour la qualification Core Carbon Principles.
- Février 2026 : l'ICVCM a annoncé de nouvelles approbations CCP pour des méthodes spécifiques d'Isometric, Gold Standard et ACR.



- Actuellement (2026): l'ICVCM continue d'évaluer de nouvelles méthodologies de manière continue. Le processus d'évaluation :
 1. Exige que les programmes éligibles au CCP soumettent leurs méthodologies pour évaluation.
 2. Implique un examen et une évaluation par l'ICVCM au regard des Core Carbon Principles.
 3. Donne lieu à la rédaction de rapports d'évaluation préliminaires, examinés par un comité de surveillance des normes.
 4. Les résultats sont ensuite présentés au conseil d'administration pour décision finale.

L'ICVCM n'a publié aucune date butoir fixe pour l'achèvement de toutes les évaluations des méthodologies. Le processus est au contraire continu, les catégories étant approuvées ou approuvées sous condition à mesure que les évaluations sont menées à bien et que les décisions sont prises.

Autres initiatives pertinentes

- Outre les initiatives décrites ci-dessus, divers acteurs publics et organismes de réglementation s'activent pour faire respecter les réglementations régissant le marché carbone. Il s'agit notamment d'efforts visant au renforcement des capacités, à l'implémentation des parties prenantes, à l'harmonisation des réglementations et à la création de cadres de suivi et d'évaluation.
- Des mesures législatives et des directives sont adoptées dans plusieurs pays et circonscriptions, par exemple :
 - [La directive européenne sur les revendications écologiques](#), qui vise à protéger les consommateurs contre le greenwashing. L'Union Européenne a adopté le projet de directive en mars 2024, puis a suspendu le processus alors qu'elle finalisait les négociations en juin 2025. La directive est de nouveau en phase d'examen, sans nouveau calendrier. Toutefois, la publicité environnementale sera réglementée par une autre directive du Pacte vert pour l'Europe, « [Donner aux consommateurs les moyens de réussir la transition écologique](#) » (directive EmpCo) – qui a été publiée et adoptée en mars 2024.
 - Les agences de marketing et de publicité prennent également des mesures pour fournir des orientations permettant de suivre les allégations de neutralité carbone ou de zéro émission nette formulées et le type de preuves qui les étayent.

Auteurs : Alicia Schmid & Annika Wallengren (Perspectives Climate Group)